

NON
au jour de Carence !

Signez la Pétition pour le Maintien du Traitement au premier jour de maladie !

Le gouvernement, au nom de la réduction de la « dette publique » impose aux agents du secteur public, comme à l'ensemble des fonctionnaires le non paiement du 1er jour d'arrêt de maladie.
Cela se traduira par la baisse directe de leur salaire !

L'article 105 de la loi de finances du 28 décembre 2011 instaure un jour de carence dans la fonction publique : hormis les congés de longue maladie, longue durée ou accident du travail, tous les fonctionnaires se verront systématiquement supprimer un jour de salaire dès le premier jour de leur arrêt de travail et cela à chaque arrêt maladie.

Il s'agit là d'une remise en cause des garanties statutaires et notamment de l'article 57 de la loi n° 54-53 du 26 janvier 1984 qui permet le maintien de l'intégralité du traitement **pendant 3 mois**, en cas de maladie de courte durée et un demi-traitement pendant les **9 mois suivants**.

Tous les salariés, tous les fonctionnaires sont directement confrontés aux conséquences du plan d'austérité qui s'attaque au pouvoir d'achat, aux retraites et à la sécurité sociale.

Pour les personnels de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse cela sera la « triple peine » car ils subissent déjà par jour de maladie un abattement sur leur « prime d'assiduité » ainsi que sur leur régime indemnitaire.

Tout ceci est inacceptable !

Avec FO les signataires exigent :

- ⤴ **L'abrogation du jour de carence et de l'article 105 de la loi de finances**
- ⤴ **le respect de l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui maintien le traitement en cas de maladie**

Avec FO les signataires disent clairement :

- ⤴ **NON au jour de carence**
- ⤴ **NON à la triple peine**
- ⤴ **OUI à l'augmentation générale des salaires et de la valeur du point indiciaire.**



